Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **SAF Huez** Fixe : 04.76.80.65.49 Portable :06,08,30,38,90

unniversite savoie

Objet du survol : **préciser le type de matériel ou le nombre de personnes transportées**	**Date du vol**	**Aire de départ (DZ vallée)**	**Aire d'arrivée (DZ haute)**	**Transport de Matériel (nb rotation)**	**Transport de personnes (nb rotation)**	**Nombre total de rotations prévues**
aller le matin et retour en fin d'apres midi	28/05/2016	alpe d'huez	muzelle		1	2
transport en cabine						

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
personnel +material en cabine pour reprise finitions descente a pied

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
ECUREUIL NOIR F-GSDG

Nom du pilote : sarret gilles ou alain mermoud

A Huez 23 05 16

Autorisation accordée n° 199/2016

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,

- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 24/05/16

Le Directeur par intérim, Thierry DURAND

Copie au secteur de : Oisans

Préconisations du Parc national :

Des héliportages sont prévus les 3,9,21 et 23 juin dans le secteur. Les 3 et 23 sont d'ailleurs spécifiques à ce vallon.

Le LCME ne pouvant pas profiter de ces survols pour des raisons scientifiques, le secteur est d'accord mais tout en insistant sur le fait que cela fait beaucoup pour la même zone, en peu de temps

A OISANS , le : 24/05/16